



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale
1^{er} août 2024

Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Dixième session extraordinaire

Réunion ministérielle

Abidjan, 5 et 6 septembre 2024

Point 2 de l'ordre du jour provisoire**

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté***

I. Introduction

1. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) tient ses sessions extraordinaires selon que de besoin. À sa réunion tenue à Nairobi le 1^{er} mars 2024, le Bureau de la CMAE a accepté une offre du Gouvernement ivoirien d'accueillir la dixième session extraordinaire.
2. Conformément à l'offre susvisée, la dixième session extraordinaire se tiendra du 3 au 6 septembre 2024 au Sofitel Abidjan Hotel Ivoire à Abidjan (Côte d'Ivoire). La réunion ministérielle se tiendra les 5 et 6 septembre 2024.
3. Le Bureau de la CMAE a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire de la réunion ministérielle de la dixième session extraordinaire (AMCEN/SS.10/1).
4. Le secrétariat a diffusé une note d'information concernant la dixième session extraordinaire publiée sous la cote AMCEN/SS.10/INF/1. Une liste des documents établis pour la session figure dans l'annexe I du présent document et le programme de travail est exposé dans l'annexe II.

II. Objectifs et aperçu général de la dixième session extraordinaire

5. La dixième session extraordinaire aura pour thème « Raising Ambition for Accelerating Action on Drought Resilience and Combating land degradation and desertification » (Rehausser l'ambition pour accélérer l'action en faveur de la résilience face à la sécheresse et lutter contre la dégradation des terres et la désertification). Ce thème prévoit d'élargir les initiatives existantes, de tirer parti de nouvelles possibilités, d'améliorer la collaboration et de renforcer le rôle des institutions qui apportent un appui à la mise en œuvre des résultats aux échelles régionale et mondiale.
6. La session offrira un espace pour renforcer l'engagement collectif de l'Afrique en faveur du programme mondial en matière d'environnement, y compris dans le cadre des différentes conférences des Parties aux accords sur l'environnement et d'autres processus multilatéraux liés à la lutte contre les changements climatiques, la désertification, la perte de nature et de biodiversité et la pollution, entre autres, et pour veiller à ce que la région soit non seulement capable de relever les défis dans ces domaines, mais aussi de tirer parti des possibilités nouvelles en faveur d'un développement durable du continent.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (15 août 2024).

** AMCEN/SS.X/1.

*** La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

7. La session sera pour les ministres l'occasion de fournir des orientations de politique générale concernant la participation de l'Afrique aux grandes manifestations à venir en matière d'environnement, notamment la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la cinquième session du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, et la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.
8. La session visera également à renforcer les contributions de la CMAE au programme de la région en matière d'environnement et de développement durable, y compris le renforcement des efforts visant à atténuer les sécheresses en Afrique, l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres en Afrique, l'amélioration des perspectives de restauration des écosystèmes et le recensement et le renforcement des partenariats et des synergies afin d'améliorer la mobilisation de ressources pour lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse.
9. Le groupe d'experts portera à l'attention des ministres un certain nombre de questions pour examen. Les ministres seront invités à procéder à un échange de vues sur ces questions afin de parvenir à un accord.
10. Enfin, les ministres devraient adopter une déclaration, des décisions et des principaux messages reflétant leurs discussions au titre des différents points de l'ordre du jour.

III. Points de l'ordre du jour provisoire

Point 1

Ouverture de la réunion

11. La Présidente de la Conférence, la Ministre éthiopienne du plan et de la Commission de développement, présidera la cérémonie d'ouverture officielle et présentera les orateur(ice)s faisant une déclaration d'ouverture, dont la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et la Commissaire de l'Union africaine à l'agriculture, au développement rural, à l'économie bleue et à l'environnement durable.
12. La Présidente invitera un(e) dignitaire ivoirien(ne) à procéder à l'ouverture officielle de la réunion ministérielle. Les autres orateur(ice)s auront ensuite l'occasion de faire de brèves observations.
13. La Présidente présentera ensuite le lancement de l'Atlas du capital naturel de l'Afrique mis au point par la Banque africaine de développement et le PNUE.
14. Un programme détaillé de la séance d'ouverture sera élaboré en consultation avec le pays hôte et diffusé avant l'ouverture de la réunion ministérielle.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

La Présidente présentera l'ordre du jour provisoire (AMCEN/SS.10/1).

15. La Présidente présentera le projet de programme de travail figurant dans l'annexe II du présent document et appellera l'attention des représentant(e)s sur la liste des documents établis pour la réunion ministérielle, qui figure à l'annexe I.

Point 3

Examen du rapport de la réunion du groupe d'experts

16. La présidence du groupe d'experts présentera le rapport de la réunion du groupe d'experts, qui comprendra un résumé des débats et les recommandations élaborées. Les ministres prendront note du rapport et examineront le projet de déclaration, les projets de décisions et les principaux messages au titre du point approprié de l'ordre du jour.

Point 4

Dialogues ministériels sur la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse

a) Financements et partenariats pour lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse

17. La dégradation des terres accroît la vulnérabilité à la sécheresse et réduit les fonctions écologiques et la productivité. Ainsi, plus de 23 millions de personnes sont touchées par une grave insécurité alimentaire dans la Corne de l'Afrique en raison de la sécheresse et de la dégradation des terres. Par ailleurs, l'épisode de sécheresse provoqué par El Niño en Afrique australe en 2023 a touché plus de 40 millions de personnes, laissant 23 millions d'entre elles dans une situation d'insécurité alimentaire grave. Environ 65 % des terres en Afrique sont déjà dégradées, ce qui a une incidence sur plus de 400 millions de personnes, les personnes pauvres étant les plus touchées en raison de leur dépendance à l'égard des ressources naturelles.

18. La désertification contribue à la disparition de 27 000 espèces par an et inflige à l'économie mondiale des pertes s'élevant à 10 % du produit intérieur brut par an. La désertification a causé la perte de 4,4 millions d'hectares par an, touchant 45 % de la superficie de l'Afrique. Elle a également entraîné une baisse de la productivité agricole, ce qui a conduit environ 68,1 millions de personnes à souffrir de sous-alimentation.

19. Malgré les efforts constants déployés en Afrique pour lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse, la région continue de faire face à des défis considérables qui nuisent à son environnement, ses populations et ses économies.

20. La disponibilité de ressources financières suffisantes et prévisibles joue un rôle essentiel dans l'atténuation des effets de la sécheresse, de la dégradation des terres et de la désertification. Les partenaires de développement, les pouvoirs publics et les mécanismes de financement fournissent des ressources financières aux initiatives visant à renforcer la résilience, à conserver la biodiversité et à améliorer les moyens de subsistance. Il est établi que les engagements en matière de dégradation des terres, de désertification et de sécheresse pris à l'échelle mondiale par l'intermédiaire d'organisations telles que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat donnent lieu à des perspectives de financement cruciales à grande échelle.

21. Les investissements visant la neutralité en matière de dégradation des terres et la restauration des écosystèmes sont non seulement cruciaux pour l'environnement, mais également avantageux sur le plan économique.

22. Il est donc urgent que l'Afrique prenne un nouvel élan et formule des ambitions ciblées afin d'intensifier la lutte contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse.

23. Par conséquent, le dialogue sera axé sur la formulation de politiques qui pourraient stimuler la mobilisation de ressources et conduire à la création de partenariats et de synergies en vue d'améliorer les progrès vers les objectifs convenus. Il ciblera également les politiques visant à renforcer les efforts d'atténuation des sécheresses en Afrique, à rehausser l'ambition pour atteindre les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres en Afrique et à améliorer les perspectives de restauration des écosystèmes. Le dialogue portera en outre sur la manière dont une gestion efficace du capital naturel, tel que décrit dans l'Atlas du capital naturel de l'Afrique dont le lancement est visé plus haut, peut contribuer à l'action menée sur le continent pour remédier aux problèmes liés à la dégradation des terres, à la désertification et à la sécheresse.

b) Optimiser les bénéfices liés au capital naturel de l'Afrique

24. Plus de 95 % de la population en Afrique dépend des ressources naturelles pour assurer sa subsistance. Le continent africain est richement doté en ressources naturelles, mais la plupart d'entre elles sont inexploitées, non quantifiées, sous-évaluées ou mal gérées. À sa dix-septième session ordinaire, ainsi qu'à d'autres sessions antérieures, la CMAE a prié le PNUE et ses partenaires d'élaborer des stratégies fondées sur des données probantes visant à renforcer la durabilité du capital naturel de l'Afrique. La Banque africaine de développement et le PNUE ont ainsi conçu l'Atlas du capital naturel de l'Afrique, afin d'appuyer la planification et la prise de décisions aux niveaux national et régional, y compris les investissements stratégiques.

25. L'Atlas du capital naturel de l'Afrique décrit les actifs naturels en tant que sources d'intrants et de services pour la consommation et la production économiques. Il présente les éléments de l'environnement naturel (tels que les réserves d'eau, les terres, la biodiversité et les flux de services

écosystémiques) qui produisent de la valeur pour l'être humain, ainsi que les biens et services qui en sont tirés, notamment les médicaments, les aliments, le bois de chauffage, l'eau, l'air pur et les services tels que la régulation du climat, la régulation alimentaire, le stockage du carbone et la pollinisation des cultures. La principale intervention en matière de politiques consisterait à renforcer les capacités nationales de restauration des écosystèmes et d'évaluation des ressources naturelles.

26. Le dialogue ciblera l'élaboration d'une stratégie commune visant à optimiser les bénéfices tirés du capital naturel de l'Afrique en faveur d'un développement national, y compris les principaux accélérateurs en matière de capacités institutionnelles et législatives pour réglementer et gérer les ressources stratégiques, notamment les minéraux critiques.

c) Préparatifs de l'Afrique en vue de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

27. La seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et les réunions de ses organes subsidiaires se tiendront à Riyad du 2 au 13 décembre 2024.

28. La seizième session de la Conférence des Parties offrira une occasion importante de rehausser les ambitions mondiales et d'accélérer l'action en faveur de la résilience des terres face à la sécheresse, au moyen d'une approche axée sur l'être humain. Elle coïncidera avec le trentième anniversaire de la Convention.

29. Il est prévu que la Conférence des Parties inaugure de nouvelles initiatives en matière de restauration des terres et de résilience face à la sécheresse, à sa seizième session. Elle s'apprête également à mettre en place un cadre solide et pérenne, qui fait fond sur les résultats de l'initiative mondiale du G20 sur les terres, ainsi que de l'Initiative verte saoudienne et de l'Initiative verte pour le Moyen-Orient.

30. À la seizième session de la Conférence des Parties, les pays décideront de mesures collectives visant à accélérer la restauration des terres dégradées d'ici à 2030, à renforcer la préparation, les interventions et la résilience face aux sécheresses, à garantir que les terres continuent de fournir des solutions en matière de climat et de biodiversité, à renforcer la résilience face à l'aggravation des tempêtes de sable et de poussière, à intensifier une production alimentaire respectueuse de la nature, à renforcer les droits fonciers des femmes pour faire progresser la restauration des terres et promouvoir la mobilisation des jeunes, y compris en créant à leur intention des emplois décents liés à la terre.

31. Le dialogue sera axé sur la manière dont le continent africain est équipé pour décider de telles mesures collectives.

d) Relever les défis marins et côtiers dans le cadre de la Convention d'Abidjan

32. La Convention relative à la coopération en matière de protection, de gestion et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la côte atlantique de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et de l'Afrique australe (Convention d'Abidjan), adoptée en 1981, promeut la coopération régionale pour relever les défis marins et côtiers. Depuis son adoption, elle a permis plusieurs réalisations, notamment récemment l'adoption de quatre protocoles additionnels : a) le Protocole sur les normes environnementales applicables aux activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières au large des côtes (Protocole de Malabo) ; b) le Protocole additionnel à la Convention d'Abidjan relatif à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières contre la pollution due aux sources et activités terrestres dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et de l'Afrique australe (Protocole LBSA, également connu sous le nom de Protocole de Grand Bassam) ; c) le Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières (Protocole de Pointe-Noire) ; d) le Protocole sur la gestion durable des mangroves (Protocole de Calabar). Ces protocoles n'ont pas encore été ratifiés. Par ailleurs, un projet de protocole sur les aires marines protégées et autres mesures de conservation, ainsi que des directives pour la gestion des aires marines protégées, sont en cours d'élaboration par les Parties à la Convention.

33. Les Parties envisagent également des moyens de renforcer l'état financier de la Convention et de mobiliser des partenariats et de nouvelles initiatives en vue d'appuyer la mise en œuvre de son programme de travail et son secrétariat.

34. Le dialogue permettra aux Parties et aux partenaires de s'entretenir au sujet du leadership requis pour repositionner la Convention d'Abidjan au cœur de la lutte contre la pollution des mers, de la réduction de la perte de biodiversité et de l'adaptation aux changements climatiques pour

une économie bleue durable, y compris au sujet de questions émergentes telles que la biodiversité au-delà de la juridiction nationale, le cadre mondial de la biodiversité et l'accélération de la ratification des protocoles.

Point 5

Examen des prochaines conférences internationales sur l'environnement

a) Préparatifs de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

35. La présidence du Groupe africain de négociateurs sur la biodiversité présentera une vue d'ensemble, une analyse et un rapport d'avancement des négociations sur la biodiversité et des préparatifs à ce jour, en mettant l'accent sur les questions de négociation présentant un intérêt pour l'Afrique, et présentera une série de messages clefs à l'attention des ministres dans le cadre des préparatifs de la seizième réunion de la Conférence des Parties.

b) Préparatifs de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

36. La présidence du Groupe africain de négociateurs sur les changements climatiques présentera une vue d'ensemble, une analyse et un rapport d'avancement des négociations sur les changements climatiques et des préparatifs à ce jour, en mettant l'accent sur les questions de négociation présentant un intérêt pour l'Afrique, et présentera une série de messages clefs à l'attention des ministres dans le cadre des préparatifs de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties.

c) Préparatifs de la cinquième session du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin

37. La présidence du groupe africain de négociateurs sur la pollution plastique donnera un aperçu de l'engagement de l'Afrique et des résultats de la quatrième session du comité intergouvernemental de négociation, et présentera une analyse et une mise à jour des priorités communes de l'Afrique, ainsi que les prochaines étapes des préparatifs de la cinquième session du comité intergouvernemental de négociation, notamment concernant la nécessité d'adopter une position commune africaine.

d) Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

38. La présidence du Groupe africain de négociateurs sur la lutte contre la désertification présentera une vue d'ensemble, une analyse et un rapport sur l'état d'avancement des négociations concernant la seizième session de la Conférence des Parties et sur les préparatifs à ce jour, en mettant l'accent sur les questions de négociation présentant un intérêt pour l'Afrique, et présentera une série de messages clefs à l'attention des ministres dans le cadre des préparatifs de la seizième session de la Conférence des Parties.

Point 6

Dates et lieu de la vingtième session ordinaire

39. La vingtième session de la Conférence sera accueillie par un État membre d'Afrique du Nord.

40. Durant la dix-neuvième session ordinaire, les ministres sont convenus que les consultations au sein de la sous-région de l'Afrique du Nord se poursuivraient sur la question du lieu et des dates de la vingtième session ordinaire, afin que la sous-région parvienne à une décision et fasse rapport à la réunion consultative de la Conférence qui se tiendrait en marge de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

41. À la trente-cinquième réunion du Bureau de la Conférence, qui s'est tenue le 1^{er} mars 2024, le Bureau a pris note des consultations en cours dans la région de l'Afrique du Nord et a exhorté la sous-région à parvenir à un consensus concernant le lieu de la vingtième session ordinaire de la CMAE.

42. En l'absence de toutes offres tendant à accueillir la session, la Présidente pourrait proposer que la vingtième session soit accueillie par le PNUE à Nairobi, au siège du secrétariat de la CMAE.

Point 7

Examen du projet de déclaration et des principaux messages

43. La Présidente de la Conférence présentera le projet de déclaration, les projets de décisions et les principaux messages au cours d'une séance à huis clos ouverte uniquement aux États membres africains et aux institutions régionales.

44. Un(e) représentant(e) du secrétariat présentera aux ministres le projet de déclaration, les projets de décisions et les principaux messages afin qu'ils les examinent, y apportent leur contribution et les adoptent par la suite.

Point 8

Adoption du rapport de la réunion ministérielle

45. Un(e) représentant(e) du secrétariat présentera le projet de rapport de la réunion ministérielle pour adoption par la Conférence, étant entendu que le secrétariat arrêtera la version définitive du rapport après la réunion.

Point 9

Questions diverses

46. Toutes autres questions importantes pertinentes qui ne figurent pas à l'ordre du jour pourraient être examinées au titre de ce point. Il est proposé que tout gouvernement ayant une question à soulever au titre de ce point de l'ordre du jour fournisse au secrétariat un exemplaire d'un document d'information à distribuer au cours de la session.

Point 10

Clôture de la session

47. La Présidente prononcera la clôture officielle de la session après les échanges de politesse d'usage.

Annexe I

Liste des documents

<i>Symbole</i>	<i>Intitulé du document</i>
Documents de travail	
AMCEN/SS.10/EGM/1	Ordre du jour provisoire de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/SS.10/EGM/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/SS.10/1	Ordre du jour provisoire de la réunion ministérielle
AMCEN/SS.10/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté de la réunion ministérielle
AMCEN/SS.10/2	Note d'information : Rehausser l'ambition pour accélérer l'action en faveur de la résilience face à la sécheresse et lutter contre la dégradation des terres et la désertification
AMCEN/SS.10/3	Note d'information : Mobiliser des financements et des partenariats pour lutter contre la sécheresse, la dégradation des terres et la désertification en Afrique
Documents d'information	
AMCEN/SS.10/INF/1	Note d'information à l'intention des participant(e)s à la dixième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/SS.10/INF/2	Bureaux de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement : 1985–2023
Documents de référence	
AMCEN/BUR.9/2	Statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/BUR.9/3	Règlement intérieur de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Annexe II

Programme de travail de la réunion ministérielle des 5 et 6 septembre 2024

Jeudi 5 septembre 2024

<i>Heure</i>	<i>Description</i>
	Point 1
9 heures – 10 heures	Cérémonie d'ouverture de haut niveau
10 heures – 10 h 30	Lancement de l'Atlas du capital naturel de l'Afrique
10 h 30 – 12 heures	Déclarations ministérielles
	Point 2
12 h 00 – 13 heures	Questions d'organisation : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
13 heures – 15 heures	Pause déjeuner (et manifestations connexes)
	Point 3
15 heures – 15 h 45	Examen du rapport de la réunion du groupe d'experts
	Point 4
15 h 45 – 18 heures	Dialogues ministériels sur les politiques : Dialogue ministériel 1 – Dégradation des terres, désertification et sécheresse – Restaurer le capital naturel de l'Afrique Dialogue ministériel 2 – Financements et partenariats pour lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse
18 heures	Réception officielle organisée par le Gouvernement ivoirien

Vendredi 6 septembre 2024

<i>Heure</i>	<i>Description</i>
	Point 5
9 heures – 10 heures	Dialogues ministériels sur les politiques : a) Dialogue ministériel 3 – Préparatifs de l'Afrique en vue de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
10 heures – 11 h 30	b) Dialogue ministériel 4 – Convention d'Abidjan
11 h 30 – 13 heures	c) Exposé sur les préparatifs de l'Afrique en vue de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, la cinquième session du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, et la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
13 heures – 15 heures	Pause déjeuner
	Point 6
15 heures – 15 h 30	Dates et lieu de la vingtième session ordinaire
	Point 7
15 h 30 – 17 heures	Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages de la session
	Point 8
17 heures – 17 h 15	Adoption du rapport de la réunion ministérielle
	Point 9
17 h 30 – 17 h 45	Questions diverses
	Point 13
17 h 45	Clôture de la session